CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER

VILLE DE PORT-CARTIER

AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-339, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal* ».

Ce règlement vise à modifier le règlement numéro 2003-003, intitulé « Règlement concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal » afin de hausser l'indemnité de frais de déplacement lors de l'utilisation d'un véhicule à moteur à 0,54 $ par kilomètre parcouru.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 11e jour du mois de mai 2022.

La greffière,

Me Natacha DUPUIS-CARRIER

NDC/rlb